

Cas de l'installation d'un moteur individuel

Vérifier si le moteur que vous voulez monter sur votre ULM répond aux caractéristiques décrites à l'article 1 de l'[arrêté du 23 septembre 1998](#).

Rappel réglementaire sur la puissance des moteurs

		Masse maximale	Puissance maximale	
		kg	kW	CV
Classe 1	Monoplace	300	60	81
	Biplace	450	75	102
	Sous Classe	170	30	41
Classe 2	Monoplace	300/315 /330	60	81
	Biplace	450/472, 5/495	75	102
	Sous Classe	170	30	41
Classe 3	Monoplace	300/315 /330	60	81
	Biplace	450/472, 5/495	75	102
	Sous Classe	170	30	41
Classe 4	Monoplace	300/315	75	102
	Biplace	450/472, 5	90	122
		Volume maximal	Puissance maximale	
		m ³	kW	CV
Classe 5	Monoplace	900/200 0	75	102
	Biplace	900/200 0	90	122

Facteur de conversion : 1 kW = 1,359 cv ; arrondis : n pour [n - 0,5 ; n + 0,5[

NOTA : - **Masses** : légende pour classes 2 et 3 avec m1/m2/m3 et classe 4 avec m1/m2 : m1 sans parachute ni flotteur, m2 avec parachute, m3 avec flotteur ;

- **Volumes** : légende pour classe 5 avec V1/V2 : V1 hélium ; V2 air chaud

Votre moteur répond aux caractéristiques décrites dans l'[arrêté du 23 septembre 1998](#)

Si tel est le cas, vous devez informer l'autorité aéronautique qui a délivrée la carte d'identification de votre ULM en effectuant une procédure de modification majeure en deux étapes

- Amender la partie descriptive de la fiche d'identification et les éléments du dossier constructeur.
- Envoyer une note d'information concernant la modification au [service aéronautique où est basé votre ULM](#)

Vous recevrez une identification provisoire. Vous aurez un an pour effectuer les essais nécessaires pour démontrer l'aptitude au vol de votre ULM. Ensuite vous pouvez passer à la seconde étape :

- Remplir l'[attestation de conformité après modification majeure](#) et la nouvelle [fiche de pesée](#).
- Envoyer la nouvelle fiche de pesée, la copie de l'attestation de conformité et éventuellement la carte provisoire au [service aéronautique où est basé votre ULM](#).

L'attestation de conformité doit toujours accompagner la fiche d'identification de votre ULM et pouvoir être présentée sur demande des autorités aéronautiques.

Notes à l'attention des usagers

- Pour toute modification, le propriétaire doit s'assurer du bon respect des critères de masse et puissance correspondante à chaque classe et sous-classe d'ULM.
- Le postulant à la modification majeure doit vérifier l'incidence des modifications sur la masse de l'ULM
- Après toute modification majeure sur un ULM, il est interdit de voler avec l'ULM concerné tant que la régularisation administrative de ce dernier n'est pas achevée.
- Toute modification majeure fait l'objet d'une information, dans les quinze jours, de l'autorité qui a visé la fiche d'identification.